Pr Cyrille Bouvet

Université Paris Nanterre Référent Intégrité Scientifique Pr Psychologie clinique COMMENT PLAGIER?

POURQUOI PLAGIER?

COMMENT NE PAS
PLAGIER?

POURQUOI NE PAS PLAGIER ?

Définitions (ceci est du plagiat)

- Le plagiat est le fait de présenter le travail de quelqu'un comme étant le sien.
- Le fait de copier ou s'approprier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés et sans citer l'auteur-e de l'œuvre (dans le corps du texte, dans les notes de bas de page ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un plagiat.

Définitions (ceci n'est plus du plagiat)

- «Le plagiat est le fait de présenter le travail de quelqu'un comme étant le sien» (https://www.compilatio.net/le-plagiat#formes-plagiat, consulté le 23 août 2022)
- «Le fait de copier ou s'approprier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés et sans citer l'auteur-e de l'œuvre (dans le corps du texte, dans les notes de bas de page ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un plagiat». (Charte antiplagiat, université Paris Nanterre, du 11 décembre 2018).

Définition (ceci est un plagiat masqué)

- le fait de présenter le travail d'un autre comme étant le sien est du plagiat.
- Le plagiat c'est Le fait de copier ou s'approprier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés cités et sans citer l'auteur-e de l'œuvre. (dans le corps du texte, dans les notes de bas de page ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un

Définitions (ceci est du plagiat bien qu'ambigu)

- Une recherche sur internet (logiciels antiplagiat, diverses universités) ramène de nombreuses définitions du plagiat dont on pourrait faire la synthèse ainsi :
- Le plagiat est le fait de présenter le travail de quelqu'un comme étant le sien.
- Le fait de copier ou s'approprier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés et sans citer l'auteur-e de l'œuvre (dans le corps du texte, dans les notes de bas de page ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un plagiat.

Définitions (ceci pourrait être un auto plagiat - cours RIS)

- · Le plagiat consiste à faire passer tout ou partie du texte d'un autre pour le sien.
- · Formellement : pas de «», ni appel de référence dans le texte, ni citation de l'auteur.
- Plusieurs formes :

Plagiat total (tout un article, livre...)

Plagiat partiel (chapitre, paragraphe, phrase, plan...)

Plagiat masqué (plagiat, mais le plagiaire change quelques mots ou ordre des mots pour masquer le plagiat – paraphrase)

Auto plagiat : ré-utiliser un de ses textes déjà diffusé (publié) sans le signaler

• Ne pas confondre avec la coïncidence (sur texte très court) ou l'erreur (oubli ponctuel de citation) ou la similitude acceptable (phrase technique, formulation toute faite), voire inévitable (référence, données techniques comme des critères diagnostics) (les logiciels ont une tolérance de 10% de similitudes)

Définitions (ceci n'est pas du plagiat mais c'est mal cité)

- Le plagiat est le fait de présenter le travail de quelqu'un comme étant le sien. (Compilatio) (Trop imprécis)
- · L'université de Nanterre affirme que le fait de copier ou s'approprier tout ou partie du contenu d'une œuvre protégée à des fins d'insertion dans sa production personnelle (mémoire, thèse, devoir,...) sans mettre entre guillemets les passages empruntés et sans citer l'auteur-e de l'œuvre (dans le corps du texte, dans les notes de bas de page ainsi que, le cas échéant, dans la bibliographie) est constitutif d'un plagiat. (imprécis et on ne sait pas si c'est une synthèse de l'auteur du power point ou si c'est une citation. Comme c'en est une il manque : «...» (références)).

Plagiats à la limite (inspiré de https://fr.wikipedia.org/wiki/Plagiat)

- · Le plagiat «créatif» (œuvre qui entremêle des parties d'œuvres d'autres auteurs)
- Le plagiat humoristique (Lapalisse : «s'il n'était pas mort il ferait encore envie» devient «s'il n'était pas mort il serait encore en vie», d'où les vérités de la Palisse).
- · Les «prête-plume» littéraires, politiques... (les présidents écrivent ils «leurs» discours ?)
- Plagiat involontaire (mais un vol involontaire ne reste t-il pas un vol?)

Plagiat par anticipation (le plagiaire dénonce l'auteur de l'avoir plagié par anticipation...) («La notion de « plagiat par anticipation » est humoristique. Elle consiste à rejeter l'accusation de plagiat sur un auteur antérieur. Elle a été proposée par François Le Lionnais, membre de l'Ouvroir de littérature potentielle et fondateur de l'Institut de Prothèse Littéraire» - https://fr.wikipedia.org/wiki/Plagiat)

Le plagiat c'est:

- Faire passer le travail d'un autre pour le sien, faire passer son œuvre pour la sienne
- Du vol d'œuvre intellectuelle ou artistique
- · Léser un auteur en ne le citant pas
- Mentir à son lecteur (ne serait-ce qu'à un professeur, à ses collègues)
- · Saper la confiance qui fonde la relation entre un lecteur et un «auteur»
- Faire croire que l'on a des compétences que l'on n'a pas
- · Tricher dans les évaluations (dossiers universitaire, évaluation par les pairs...)
- Un manquement à l'intégrité scientifique qui sape la confiance que la science doit inspirer (sinon à quoi sert elle ?)

Qui plagie?

- Malheureusement on retrouve du plagiat à tous les niveaux :
- Des étudiants de licence, master et doctorat (ex de l'étudiante en licence qui plagie un article de...sa prof qui la corrige)
- Des chercheurs
- Des auteurs de livres
- Des professionnels de toute sorte

* * *



Plagiat étudiant

- * D'après Guibert P., Michaut C., (2011, « Le plagiat étudiant », Éducation et Sociétés, 28, pp. 149-163. DOI: 10.3917/es.028.0149). https://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2011-2-page-149.htm?ref=doi consulté le 23 août 2022.
- «Les travaux américains estiment entre un quart et un tiers la proportion d'étudiants ayant produit un travail reprenant quelques phrases sur Internet sans en fournir la source (McCabe, Trevino & Butterfield 2001). Cette fréquence est du même ordre en France, où une étude récente (Guibert & Michaut 2009) révèle que 34,5% des étudiants, dans un travail individuel à rendre à un enseignant, ont déjà recopié tout ou partie d'un texte pour le présenter comme un travail personnel» (p3).







ACTUALITÉS ~

ÉCONOMIE ~

VIDÉOS ~

OPINIONS ~

CULTURE ~

M LE MAG ~

SOCIÉTÉ - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Part

L'annulation d'une thèse pour plagiat déstabilise l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne

Le doctorat d'Arash Derambarsh, qui lui a permis de devenir avocat, lui a été retiré par la section disciplinaire de l'établissement. Une série de dysfonctionnements ont été mis au jour.

Par Yann Bouchez et Camille Stromboni - Publié le 27 juillet 2020 à 00h14 - Mis à jour le 28 juillet 2020 à 10h55

Ö Lecture 6 min.

Consulter le journal

Le Monde

ACTUALITÉS

PRÉSIDENTIELLE 2022

ÉCONOMIE

VIDÉOS DÉBATS CULTURE

INTERNATIONAL - LUXEMBOURG

Part

Le premier ministre du Luxembourg, accusé de plagiat, renonce à son diplôme de droit

Xavier Bettel était accusé d'avoir plagié « plus des trois quarts » de son mémoire en droit, soutenu à l'université de Nancy-II.

Par Virginie Malingre (Bruxelles, bureau européen)

Publié aujourd'hui à 09h26, mis à jour à 18h10 - O Lecture 2 min.

Le premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, a annoncé, le 1^{er} février, renoncer à son diplôme de troisième cycle en droit obtenu en 1998 à l'université de Nancy-II. S'il avait voulu le conserver, il lui aurait fallu reprendre son mémoire sur « les modes de scrutin aux élections du Parlement européen »... Certes, l'homme d'Etat libéral, avocat de formation, a autre chose à faire que de se replonger dans ses études. Mais il a surtout à cœur de mettre un point final à une affaire pour le moins embarrassante.

En octobre 2021, le média en ligne Reporter.lu avait affirmé que « plus des trois quarts » du mémoire rédigé par M. Bettel étaient composés de passages empruntés, in extenso, à des documents que le jeune étudiant n'avait pas jugé utile de citer. Le futur homme politique avait, entre autres, fait un très large copier-coller du rapport d'un eurodéputé grec, Georgios Anastassopoulos, datant du 2 juin 1998. Il avait aussi repris mot pour mot des extraits du site internet du







Consulter le journal

ACTUALITÉS

PRÉSIDENTIELLE 2022 ~

ÉCONOMIE ~

VIDÉOS

DÉBATS

CULTURE

M LE MAG

III CAMPUS - SCIENCES







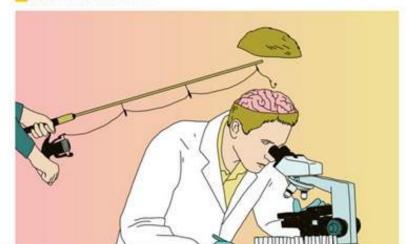
Plagiat, vol, appropriation de thèses... quand les encadrants s'emparent du travail des jeunes chercheurs

Dans le monde concurrentiel de la recherche académique, les travaux des doctorants ou des chercheurs en début de carrière sont parfois usurpés par des supérieurs. Un thésard sur cinq a déjà été confronté à cette situation.

Par Alice Raybaud

Publié le 25 janvier 2022 à 01h17 - Mis à jour le 25 janvier 2022 à 21h15 - O Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés



Glyphosate : les autorités sanitaires ont plagié Monsanto

Le Monde

- Ce document était au cœur de la décision de réautoriser en 2017 l'herbicide en Europe.
- Par Stéphane Foucart Publié le 15 janvier 2019 à 10h04 Mis à jour le 15 janvier 2019 à 10h20
- Le rapport d'évaluation du glyphosate, socle de la décision européenne, prise fin 2017, de réautoriser le célèbre herbicide pour cinq ans, est un vaste plagiat.
- Mandaté par l'Union européenne pour produire l'expertise préliminaire sur le glyphosate plus de 4 000 pages —, l'Institut fédéral d'évaluation des risques allemand (Bundesinstitut für Risikobewertung, ou BfR) a recopié, souvent mot pour mot, le dossier d'homologation du glyphosate transmis aux autorités européennes par Monsanto et ses alliés industriels, réunis au sein de la Glyphosate Task Force (GTF).

Pourquoi plagie t-on?

LES AVENTURES DE COPIER & COLLER



Pourquoi plagier?

- 1) Quelques copiés collés sont plus rapides à faire que de rédiger soi-même un mémoire ou une thèse... voire un article scientifique ou un livre
- 2) Prendre le travail d'un autre compétent permet de masquer ses incompétences (réelles ou supposées) (passer pour plus compétent que l'on est)
- 3) Les facteurs personnels (manque de confiance, manque de motivation pour le travail demandé, non respect des règles, narcissisme excessif- se faire valoir à tout pris ...stratégie malhonnête de réussite, fainéantise...)
- 4) Les facteurs contextuels : pression sociale à «l'excellence» à l'hyper production, pression sélective parfois très forte **pour les étudiants** (+ leur état de santé psychique qui est un poids supplémentaire : angoisse, stress, addiction, dépression, fatigue...le manque de moyens pour redoubler...), «**publish ou perish**» **pour les chercheurs** = pression à publier ++, fatigue voire épuisement, course aux financements...
- 5) La numérisation facilite le plagiat (textes disponibles, copié/collé), mais aussi sa détection...

Pourquoi ne pas plagier?

• Par respect pour l'auteur :

Grisée par les éloges et encouragements, J'ai vite déchanté, hier, en découvrant, Toutes mes poésies, sans aucune exception, Sur un site internet... signées d'un autre nom!!

Un parfait inconnu a volé mes poèmes, S'appropriant ma vie, mes bonheurs et mes peines, Et comble du grotesque il semble savourer, Les quelques compliments qui me sont destinés.

J'aimerais m'en moquer et pouvoir en sourire, Ou me sentir flattée, plutôt que de souffrir, Mais ne voyez vous pas, usurpateur infâme, Qu'en agissant ainsi vous me volez mon âme ?!

• (Liliane Rosati, Plagiats <u>– extraits- https://www.bonjourpoesie.fr/vospoemes/poemes/liliane_rosati/plagiat</u>, consulté le 23 août 2022)

Par respect pour la confiance académique et scientifique

- Par défaut, on suppose que le signataire d'une œuvre intellectuelle est l'auteur de cette œuvre. Et de ce fait, cette paternité intellectuelle a priori accorde à l'auteur revendiqué des droits (de valider un examen), une reconnaissance de compétences, de la notoriété, des avantages (pour des sélections, des emplois, des financements), etc. Mais cela repose avant tout sur la confiance qui fait que l'auteur revendiqué n'est pas censé mentir sur cette paternité.
- Or le plagiat fausse la justice et la cohérence du système en attribuant injustement à un pseudo-auteur des qualités qui ne sont pas les siennes. De ce fait, ce pseudo auteur triche aux examens, aux sélections, aux recrutements... au détriment des auteurs qui ne trichent pas.
- Comme toute tricherie cela remet en cause la confiance que l'on devrait pouvoir accorder au système lui-même.

Par respect du droit (et pour éviter les sanctions) Sanctions pénales

- Même si le terme n'apparait pas juridiquement, le plagiat est pris en compte dans le code de la propriété intellectuelle droit d'auteur délit de contrefaçon.
- «La personne soupçonnée de plagiat encourt les poursuites pénales relatives à la contrefaçon sur le fondement des articles L. 335.2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.
 Conformément à l'article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle, la contrefaçon est passible de trois ans d'emprisonnement et de 300.000 euros d'amende» (in charte antiplagiat de l'université Paris Nanterre, 2018).

Sanctions académiques

- L'étudiant soupçonné de plagiat peut passer devant de conseil de discipline et subir les sanctions qu'il décide (avertissement, blame, exclusion temporaire ou définitive de cet établissement ou de tout établissement). Mais tous les cas ne vont pas devant ce conseil de discipline et alors l'étudiant peut voir sa note annulée, son devoir refusé, être réprimandé par son enseignant... mais cela se fait de façon informelle.
- le professionnel (chercheur) peut aussi passer devant le conseil de discipline et y recevoir des sanctions (du blame à la révocation en passant par le ralentissement de carrière).
- Un diplôme peut être retiré, même des années, après si le plagiat est avéré. Il en est de même pour un article scientifique qui peut être rétracté par la revue qui le fait savoir publiquement sur son site.

Rétractation publique

POUR LA PRATIQUE / FOR PRACTICE

Accouchements dans l'eau, un choix donné patientes dans une maternité de niveau l'expérience de la maternité de Payerne

Waterbirth, an option for parturients in a level I matchity Payme

S. Riquet*

Université Paris 13, faculté de métaine, campus de Bobigny, 74, rue Marcel-Cachin, 93017 Bobigny cedex 3, France

Disponible sur Internet | avril 2012

MOTS CLÉS

Naissance; Accouchement dans l'eau; Accompagnement sans péridurale; Choix éclairé

Kesume

Object. Not de déterminer les conséquences maternelles et fœtales de l'oucht dans t'eas.

sulation et hode. — Nous avons effectué une étude cas/témoins rétrospective comparant atientes à accouché dans l'eau à la maternité régionale de Payerne entre janvier 20 décembre 2010, à des patientes ayant accouché sur un lit.

Résult — Dans le groupe où les patientes ont bénéficié d'un bain durant la première phase du traval ous remarquons que les primipares semblent avoir un temps de dilatation plus court. La durée d'expulsion est quasi semblable dans les deux groupes. Il n'y avait pas de diférence significative pour l'adaptation des nouveau-nés. Pour les accouchements dans l'eau, étrouve significativement plus de périnées intacts (54% versus 15%, p=0,03) ou simplement ne déchirure vaginale (15% versus 19%) ainsi qu'une absence significative des épisiotomies (0% versus 19%, p=0,05). Aucune hémorragie n'est à constater pour les accouchements dans l'eau contrairement à l'autre groupe. Toutes les patientes qui ont accouché dans l'eau ont été satisfaites de leur accouchement et il est significatif (p=0,002) qu'elles ont eu moins recours aux applications.

Conclusion. — Aucune conséquence lors de la pratique de l'accouchement dans l'eau n'a été constatée. Nous relevons même un effet protecteur pour le périnée des femmes.

Cet article a été retiré de la publication : merci de consulter la politique d'Elsevier sur le retrait de la publication d'articles (http://www.elsevier.com/locate/withdrawalpolicy, en anglais).

L'auteur a en partie plagié un article déjà paru dans La Revue Sage-Femme, 5 (2006), 145–153, http://dx.doi.org/10.1016/S1637-4088(06)76043-6. L'une des obligations de l'auteur, à la soumission d'un article pour publication, est de déclarer explicitement l'originalité et l'exclusivité de son travail. Toute réutilisation d'information doit s'accompagner obligatoirement d'un référencement et de citations appropriés. Cet article représente donc un détournement grave du système de l'édition scientifique. La communauté scientifique prend ce problème très à cœur et présente ses excuses aux lecteurs de la revue pour ne pas avoir détecté ce plagiat au moment de la soumission.

En conséquence, l'édition numérique de ce numéro ne comprend plu les pages 105–112 occupées à l'origine par cet article. L'éditeur vous présente toutes ses excuses pour ce désagrément.

St

English version

Rôle des Référents à l'Intégrité Scientifique

- Les RIS sont nommés par les chefs d'établissement pour promouvoir l'intégrité scientifique et traiter les manquements à l'IS.
- Ils sont coordonnés par l'OFIS (office français IS)
- · Le RIS agit en toute indépendance
- Quand il est sollicité, par exemple pour une allégation de plagiat, il doit mener une procédure «équitable, contradictoire, exhaustive et conduite avec rigueur» (Guide pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique, RESINT, 2018, p5) et instruire le dossier (récupérer des preuves, des éléments factuels).
 - À l'issue il fait un rapport factuel qu'il transmet au président d'université.
- · Ce dernier décide de la suite à donner.

Par respect de soi-même

- Difficile d'avoir une bonne image de soi en volant, trichant, mentant pour atteindre ses objectifs
- Difficile d'avoir une bonne image auprès de ses pairs quand le plagiat est détecté et rendu public
- Comment être fier de son parcours personnel quand il repose sur des réussites factices ?
- Comment apprendre et progresser si on ne se confronte pas aux difficultés par soi même ?
- Il est important de s'engager personnellement dans ses travaux, de prendre des risques, y compris d'échouer pour avancer, progresser et devenir meilleur.

Comment ne pas plagier?

- Pendant la préparation du travail garder trace systématiquement des références des sources que l'on pense utiliser (une idée prise chez un autre, une citation = une référence), ne pas laisser d'idée d'autrui ou de citation sans source, quelle qu'elle soit.
- Pendant la rédaction du travail au brouillon indiquer systématiquement la source (même en commentaire, entre parenthèses, en bas de page, même mal formalisé à ce stade). Pendant la finalisation du travail, mettre au propre en suivant les indications du système de référencement choisi (appel de référence dans le texte, références bibliographiques à la fin). Le mieux est encore de travailler avec un logiciel de bibliographie du type Zotero.
- · Pour ne pas plagier il faut donc citer d'une façon ou d'une autre toutes ses sources

Comment ne pas plagier - exemples

- «Soulignons d'abord que le plagiat n'a pas toujours été sanctionné. Jusqu'au XVIIe siècle, "la notion d'imitation joue à plein; comme au temps des Romains, l'idée de nouveauté est inquiétante, dévalorisante.
 On écrit sous l'autorité des maîtres, leur rendant hommage et ne devant sa propre légitimité littéraire qu'à un talent de continuateur propre à mettre en valeur le travail des prédécesseurs" (Maurel-Indart, 2008, p55). C'est seulement à partir du XVIIIe siècle qu'il est plus encadré juridiquement afin de préserver les intérêts, en particulier financiers, des auteurs» (Guibert et al, 2011, p 10).
- · Guibert et Michaut (2011) rappellent que le plagiat n'a pas toujours été considéré comme illégitime.
- C'est en particulier pour préserver les intérêts financiers des auteurs qu'au 18ème siècle le plagiat a fait l'objet de législations spécifiques (Guibert et al, 2011).
- Le plagiat, qui est finalement une imitation, a longtemps été considéré légitime (Maurel-Indart, 2008, cité par Guilbert et al, 2011).
- Plusieurs auteurs montrent que le plagiat a réellement pris naissance au 18^{ème} avec les premières législations protégeant les intérêts des auteurs (Guibert et al, 2011, Maurel-Indart, 2008).
- Etc.

Guibert P., Michaut C., 2011, « Le plagiat étudiant », Éducation et Sociétés, 28.

Détecter le plagiat sur des textes numérisés

· Plusieurs indices permettent de soupçonner un plagiat d'étudiant :

Un trop bon travail qui dénote par rapport à ce que fait l'étudiant habituellement ou à ce que sont les rendus habituels des étudiants.

Une irrégularité dans le style qui devient parfois très bon, professionnel, des ruptures de style.

Idem pour l'orthographe et le vocabulaire qui d'une phrase à l'autre passent de moyen (ou mauvais) à très bon.

Des anomalies dans la construction du texte (des appels de référence non référencés en bibliographie, des notes de bas de page annoncées mais inexistantes... résidus du texte plagié...).

Parfois, **c'est grossier**, il y a les numéros de page du texte plagié qui ne correspondent pas à la numérotation du dossier...

À l'oral, l'étudiant est incapable d'expliquer des idées ou des méthodes indiquées dans le texte, il ignore même le sens de certains mots qu'il est censé avoir utilisés...

Prouver le plagiat

- Pas d'autre solution que de retrouver le texte plagié et de confronter ce texte avec celui soupçonné de plagiat dans lequel la source n'est pas signalée.
- Avec les moteurs de recherche généralistes : copier coller des phrases soupçonnées...(avantage on peut les trouver, mais il faut le faire phrase par phrase jusqu'à avoir suffisamment de texte plagié pour être sûr du plagiat).
- · Avec des logiciels dit «antiplagiat» (il y en a plus d'une dizaine, certains gratuits).
- À Nanterre : Compilatio.
- Compare le texte soumis à tout ce qu'il trouve sur internet (et dans la bibliothèque de Compilatio) et il fait le compte des similitudes (en différenciant les textes entre «») et aussi des similitudes probables (paraphrases).
- Il produit un pourcentage de similitudes. 0-10% ok, 10-20% limite, >20% = pb.
- Il produit un rapport détaillé avec les textes d'origine et le % de similitude pour chaque texte et il signale les parties similaires.



La détection du plagiat avec Compilatio

Copiés-collés, paraphrases, contenus dupliqués,

citations, passages similaires...

Le plagiat, c'est quoi exactement? >

Vous êtes enseignants?

Vous êtes étudiants?









PAGE PUBLIQUE DE COLLECTE ET PARTAGE - ENTRETIENS1M2CBOUVET

- > Établissement : U Paris 10 Nanterre
- > Enseignant: Bouvet Cyrille
- > Dossier: pumtc EntretienS1M2CBouvet
- › Date limite : 2020-01-06 23:30:00 Ŏ



LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER "ENTRETIENS1M2CBOUVET"

	Trier par : Date de dépôt 🗸 📬
cn7iq6v3 - Chargé le 13/01/2020 à 15:41	5%
yhu6zane - Chargé le 06/01/2020 à 16:23	1%
3pib9jt1 - Chargé le 06/01/2020 à 14:49	4%
pjs17z6q - Chargé le 06/01/2020 à 00:51	

ATTENTION: SIMILITUDE N'EST PAS PLAGIAT

Quand il y a un pourcentage élevé, il faut donc vérifier sur le rapport qu'il s'agisse bien de plagiat (donc d'emprunt non sourcé).

- C'est-à-dire : d'un texte appartenant à un autre auteur non référencé et donc présenté comme étant la production du plagiaire.
- La quantité est importante (une seule phrase non référencée dans un mémoire, ce n'est pas pareil que des pages entières non référencées).
- Ainsi que l'intention de plagier (tricher) : la source est totalement absente, modification pour tromper la détection...

Confusions possibles avec :

- Similitudes inévitables (comme le sujet d'examen ! S'il fait ½ page sur 2 pages, ça fait 25% !)
- Similitudes avec le propre travail de l'étudiant (qui aurait été déposé une première fois sur Compilatio...)
- Similitudes acceptables, comme des formules toutes faites ou des contenus techniques (critères diagnostics généraux d'un trouble)

Stratégie de prévention du plagiat étudiant

- Les étudiants remettent tous leurs dossiers numérisés sur le logiciel Compilatio lui-même et en sont informés d'avance (l'enseignant a juste à créer un dossier dans Compilatio et transmettre un lien aux étudiants) avec un discours sur le plagiat.
- · Autoriser les étudiants à consulter le résultat (le pourcentage) avant la date limite de remise.
- · Si le pourcentage est trop élevé, l'étudiant peut :
 - Le signaler à l'enseignant pour expliquer ces similitudes (si pas de plagiat)
 - Récupérer son dossier, le refaire et le redéposer sur Compilatio avant la date limite, sans plagiat cette fois ci.
 - Dans ma pratique, depuis cet usage préventif de Compilatio, je n'ai quasiment plus de cas de plagiat.

Pour les thèses, je les passe systématiquement à Compilatio avant de les lire. Je passe aussi celle de mes étudiants à Compilatio avant de valider le manuscrit.

Conclusion



D. MUNOZ/IKON IMAGES/CORBIS https://lejournal.cnrs.fr/articles/le-plagiat-a-lere-du-copier-coller